

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 208

présenté par  
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE 2**

Dans l'alinéa 16 de cet article, substituer aux mots :

« au génie »,

les mots :

« à l'ensemble des disciplines touchant à la ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il ne faut pas réduire les connaissances relatives à la génétique au génie génétique, qui n'est qu'une part infime de la génétique aux côtés de la génétique quantitative, de la génétique des populations, des approches épi-génétiques... qui remettent toutes aujourd'hui en question les fondements de la biologie moléculaire. Pour les autres disciplines : elles concernent les effets non intentionnels des OGM jusqu'à aujourd'hui trop peu ou jamais pris en compte.